

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1880.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

Me conformant à l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport sur l'administration et la situation de la Caisse d'amortissement et de celle des Dépôts et consignations au 31 décembre 1879.

Ce rapport suit, dans son cadre et son exposé, les communications annuelles de même nature. Il est complété par les états de situation des deux Caisses et par une déclaration de la Commission de surveillance, qui a été entendue selon le vœu de la loi.

Le Sénat, dans sa séance du 30 mai 1879, a désigné, comme membre de la Commission, M. Tercelin-Monjot; il a ainsi été pourvu à la vacance qui s'y était produite, au commencement de l'année, par le décès de M. le baron de Man d'Attenrode.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement mis à la disposition de la caisse en 1879 s'élèvent à fr. 3,054,090 95 cs; cette somme se décompose de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

EMPRUNTS ET DETTES.				FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	CAPITAL ANNULÉ. (Loi du 12 juillet 1869 et arrêté royal du 31 octobre 1870.)	CAPITAL NOMINAL à amortir.	DOTATIONS.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dettes à 4 p. %	205,850,500 »	»	205,850,500 »	875,014 50	78,052 »	954,560 50
Dettes à 4 1/2 p. %, dérivant de la conversion, faite en 1844, des emprunts à 5 p. % de 100,800,000 francs, et de fr. 1.481,481 48 c; ci	95,442,852 »	50,978,640 78	55,464,182 22	138,060 45	2,250 »	140,910 45
Emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci..	84,656,000 »	17,147,500 »	67,508,500 »	108,771 25	575 75	109,545 »
Dettes à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c; capital mis à la disposition du Trésor par la loi du 14 juin 1855	157,615,300 »	16,158,400 »	141,456,900 »	555,642 25	5,870 »	557,512 25
Dettes à 4 1/2 p. %, provenant de la conversion, faite en 1857, de l'emprunt à 5 p. % de 1852, et emprunt de 1860 réunis.	69,582,000 »	5,486,600 »	65,895,400 »	164,738 50	1,102 50	165,841 »
Emprunt à 4 1/2 p. %, mis en adjudication publique en 1865.	59,525,000 »	744,000 »	58,581,000 »	146,452 50	»	146,452 50
Emprunts à 4 1/2 p. %, émis en vertu des lois du 10 juin 1867, du 30 juin 1869, du 7 juin 1870 et du 25 février 1871	77,805,800 »	127,200 »	77,678,600 »	194,191 50	1,502 75	195,494 25
Emprunt à 5 p. %	586,850,000 »	»	586,850,000 »	855,718 »	70,251 »	925,969 »
TOTAUX. . . fr.	1,136,934,452	77,642,349 78	1,059,292,082 22	2,806,088 95	158,002 »	3,054,090 95

Les dettes consolidées, de même que les dotations afférentes à leur amortissement, se sont notablement modifiées en 1879. Cela est dû surtout à la conversion des emprunts à 4 1/2 p. % en 4 p. %, qui s'est effectuée pleinement et avec grand succès, en vertu de la loi du 23 juillet 1879.

Le capital des emprunts et dettes à 4 p. %, qui s'élevait au 1^{er} janvier 1879 à fr. 183,849,100 »
s'est augmenté dans le courant de l'année :

1° Du montant des obligations à 4 p. % émises en remplacement des titres à 4 1/2 p. % qui restaient dans la circulation au 1^{er} novembre 1879 466,178,182 22

2° Des titres délivrés en paiement du prix de construction des lignes ci-après :

A REPORTER. . . fr. 650,027,282 22

REPORT. . . . fr. 650,027,282 22

Chemins de fer dans le Luxembourg (convention-loi des 31 janvier/13 mars 1873)	fr. 4,175,700 »
Chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter (convention du 13 novembre 1876).	1,260,100 »
Chemins de fer énumérés dans la convention-loi des 25 avril/3 juin 1870.	16,149,700 »
Embranchement de Battice à Aubel (arrêté royal du 10 juin 1878).	417,900 »
	<hr/>
	22,001,400 »

Au 31 décembre 1879, la dette à 4 p. % atteignait donc, en capital nominal fr. 672,028,682 22

Les titres émis en 1879 sont placés, au point de vue de l'amortissement, sous le régime existant pour l'emprunt de 1871, sauf que la dotation afférente aux titres issus de la conversion a pris cours seulement le 1^{er} novembre 1879, et que la dotation afférente aux autres titres a commencé ou ne commencera à courir qu'à partir du 1^{er} semestre qui suit leur émission.

J'ajouterai que le fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, échéant le 1^{er} novembre, étant devenu sans objet par suite de leur conversion, n'a point été liquidé au profit de la caisse.

Ainsi que cela a été dit dans le rapport précédent, le capital de la dette à 5 p. % a été augmenté en 1878 de 80 millions de francs ; toutefois le crédit applicable à la dotation relative à ces 80 millions n'ayant été voté que tardivement, celle-ci n'a pu être mise à la disposition de la caisse qu'en 1879 ; c'est ce qui explique l'élévation de la dotation de l'année par rapport à celle de l'année précédente.

Emploi des fonds.

Indépendamment des fonds d'amortissement de l'année 1879, soit	3,054,090 95
la caisse a eu à sa disposition le solde des fonds non employés au 31 décembre 1878	1,764,685 48
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	4,818,774 43

Sur cette somme, la caisse a prélevé pour prix d'un capital de 932,700 à 5 p. % fr. 755,405 33

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 et à 4 p. % qui n'ont pu recevoir leur destination, le cours de ces obligations s'étant constamment maintenu au-dessus du pair 5,221,065 94

Le surplus, soit. fr. 842,505 16

reste disponible au 31 décembre 1879 et sera rattaché au compte de 1880.

Situation des emprunts et dettes.

Au 31 décembre 1879, la dette dotée d'un amortissement s'élevait (déduction faite des titres rachetés), au capital nominal de . fr. 1,054,186,682 22

SAVOIR :

Dette à 3 p. %	fr. 384,124,300 »
— 4 p. %	670,062,382 22
ENSEMBLE.	fr. <u>1,054,186,682 22</u>

La dette à 2 1/2 p. %, amortissable dans le cas prévu par l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, s'élève au capital de fr. 219,959,631 74 c.

Taux des rachats.

La baisse persistante du loyer de l'argent a largement influé sur le taux des rachats du 3 p. %. De 77 p. % qu'il était au commencement de l'année, ce taux s'est rapidement élevé à 82,85 p. % ; aujourd'hui le cours le plus élevé de 1878 est encore dépassé.

Les situations semestrielles publiées au *Moniteur* du 15 août 1879 et du 20 février 1880, indiquent, date par date, les rachats opérés en 1879.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics dont la gestion est confiée à la Caisse des dépôts et consignations, s'élevaient au 31 décembre 1879 au chiffre de 141,239,000 francs.

Le tableau suivant fait ressortir la situation générale des divers services à des époques données :

Situation au 31 décembre de ces années des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de										
ANNÉES.	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements d'entre- preneurs, d'adjudica- taires et d'agents com- merciaux (en numé- raire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémunéra- tion des miliciens intéressés compris (en numéraire.)	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numère).	application des fonds d'appoints de la caisse d'indemnité de départ (valeur nominale des capitaux).	cautionnements ver- sés en fonds pu- blics (valeur no- minale).	autres services.	ENSEMBLE.
1850.	9,608	3,905	°	°	°	°	°	°	°	12,513
1855.	10,477	4,746	765	°	°	°	°	4,615	°	20,001
1860.	13,647	7,172	1,059	°	°	°	°	5,510	°	26,388
1865.	14,762	7,487	2,148	°	°	°	°	12,505	°	56,872
1870.	15,700	11,197	1,405	305	°	°	0,126	11,463	°	46,196
1875.	20,988	21,577	2,015	2,031	11,562	5,593	26,796	13,467	°	101,429
1876.	21,583	22,778	2,146	1,706	9,584	5,361	51,798	12,405	°	105,161
1877.	25,052	27,427	2,014	1,654	6,226	2,405	44,057	12,937	2,786	125,138
1878.	25,041	26,521	2,029	1,657	6,547	2,591	50,154	15,065	6,576	135,561
1879.	26,719	28,191	2,884	1,640	4,765	2,575	55,180	16,089	5,596	141,259

La progression est donc sans cesse croissante : comparativement à l'année 1878, l'augmentation est de 7,678,000 francs.

Voici le mouvement propre à chaque catégorie :

Cautionnements des comptables et des contribuables.

1° En numéraire.

Le solde des sommes déposées au 31 décembre 1878 était de	fr.	25,020,468 27
Les mandats en circulation de		21,468 05
	FR.	25,041,936 32
Les versements reçus en 1879 ont été de		4,810,230 06
	FR.	29,852,166 38
Les mandats acquittés en 1879 de		3,132,916 95
De sorte que le solde au 31 décembre 1879 est de	fr.	26,719,249 45

y compris une somme de fr. 1,038,409 06 c^s restant à inscrire.

1° En fonds publics, fournis par des contribuables.

Solde au 31 décembre 1878.	fr.	1,447,200	»
Dépôts nouveaux		674,500	»
	FR.	2,121,700	»
Restitutions.		353,500	»
Solde au 31 décembre 1879	fr.	1,768,200	»

Ce solde se décompose suivant la nature des titres, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. %	fr.	18,000	»
— 3 »		1,008,000	»
— 4 »		215,200	»
— 4 1/2 »		477,000	»
Titres de la caisse d'annuités à 4 1/2 p. %		50,000	»
	FR.	1,768,200	»

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1878.	fr. 249,018 45	2,029,562 26	2,278,580 71
Versements nouveaux .	8,947,665 02	2,137,917 88	11,085,582 90
TOTAUX . . fr.	9,196,683 47	4,167,480 14	13,364,163 61
Mandats de rembourse- ment acquittés . . . fr.	8,315,428 12	1,283,171 61	9,598,599 73
Reste au 31 décembre 1879.	881,255 55	2,884,308 53	3,765,563 88

2° En fonds publics.

Les titres en dépôt à cette même date s'élevaient en capital nominal à fr. 13,439,750 »

SAVOIR :

Dette belge 2 1/2 p. %	fr.	70,400	»
— 3 »		4,628,500	»
— 4 »		2,415,900	»
— 4 1/2 »		2,186,700	»
A REPORTER.	fr.	9,001,500	»

	REPORT. fr.	9,001,500 »
Titres de la Caisse d'annuités 3 p. o/o		669,500 »
— 4 »		1,218,950 »
— 4 1/2 »		2,308,000 »
Obligations de la Société du Crédit communal à 4 1/2 p. o/o.		241,800 »
	FR.	15,439,750 »

Consignations.

Le solde au 31 décembre 1878 était de fr.	26,521,491 21
Les versements nouveaux ont été de	16,919,292 05
	FR. 43,440,783 24
et les remboursements de	15,249,365 39
Le solde au 31 décembre 1879 est donc de fr.	28,191,417 85

Les opérations de l'année se répartissent, par catégories de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1878.	CAPITAUX déposés EN 1879.	CAPITAUX remboursés EN 1879.	EXCÉDANT		CAPITAUX en dépôt au 31 dec. 1879.
				des DÉPÔTS effectués en 1879 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1879.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 95	»	»	»	»	7,546 95
2. Saisies réelles du Hainaut	80,105 56	»	1,476 88	»	1,476 88	87,626 68
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	88,255 49	65,000 »	41,047 59	21,052 61	»	110,206 10
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	270,266 71	56,885 51	18,785 62	18,101 69	»	297,568 40
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,029,092 75	5,605,754 07	5,821,667 49	»	215,915 42	1,813,179 31
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	70,000 »	5,000 »	5,500 »	»	500 »	69,500 »
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	499,150 65	20,229 55	217,559 78	»	197,510 25	501,840 40
8. Sommes appartenant à des absents	492,017 22	88,924 77	11,002 38	77,922 59	»	569,939 61
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.)	9,274,185 82	5,542,459 67	1,164,181 86	2,078,277 81	»	11,652,465 65
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	6,426,058 55	4,005,029 29	5,178,561 24	826,668 05	»	7,252,706 40
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor, non productives d'intérêt. (Loi du 15 mai 1846.)	51,405 42	201 65	15,162 71	»	12,961 06	18,532 56
12. Dépôts de toute autre nature	7,255,542 55	5,553,807 74	4,778,642 04	»	1,224,854 50	6,010,508 05
TOTAUX.	26,521,491 21	16,919,292 05	15,249,365 59	5,322,922 55	1,652,995 91	28,191,417 85
				EXCÉDANT DES DÉPÔTS SUR LES REMBOURSEMENTS.		
				1,669,926 64		

Cautionnements de remplaçants.

Le mode de remplacement établi par la loi du 3 juin 1870 a été aboli par celle du 17 septembre 1873. Depuis lors, ce service a grandement perdu de son importance première; il ne reste, en effet, à la Caisse des dépôts qu'à liquider, au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles, les cautionnements versés par les miliciens qui se sont fait remplacer sous le régime de la première de ces lois.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.*Recettes.*

Solde au 31 décembre 1878	fr.	1,547,962	32
Cautionnements reversés en 1879		10,299	15
	FR.	1,558,261	47

Dépenses.

Mandats délivrés en 1879 au profit des remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité		49,242	49
Capital restant inscrit au 31 décembre 1879	fr.	1,509,018	98

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1878	fr.	286,820	73
Intérêts portés au compte des miliciens en 1879		55,803	81
	FR.	342,624	54
Intérêts mandatés en 1879		15,158	01
Solde à nouveau.	fr.	329,466	53

Réparti par classe de milice, le capital de fr. 1,509,018 98 c^e se subdivise comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	CAPITAUX INSCRITS	REMBOURSEMENTS	RESTE.	S O M M E S	CAPITAUX INSCRITS
	au 31 décembre 1878.	mandates en 1879.		reversées en 1879.	au 31 décembre 1879
1863	774 77	400 »	374 77	400 »	774 77
1864	400 »	»	400 »	»	400 »
1865	691 45	»	691 45	»	691 45
1866	200 »	200 »	»	»	»
1867	934 28	»	934 28	»	934 28
1868	2,205 84	200 »	2,005 84	»	2,005 84
1869	11,270 06	8,680 59	2,589 67	»	2,589 67
1870	129,118 25	2,600 »	126,518 25	»	126,518 25
1871	394,424 06	10,100 »	384,324 06	1,981 64	386,305 70
1872	587,598 50	10,569 70	577,028 80	2,597 99	579,626 88
1875	399,111 28	14,692 40	384,418 88	5,119 52	389,538 40
1874	15,581 06	800 »	12,781 06	»	12,781 06
1875	4,136 64	200 »	3,936 64	»	3,936 64
1876	3,516 08	800 »	2,716 08	»	2,716 08
TOTAUX fr.	1,547,962 32	49,242 49	1,298,719 83	10,099 15	1,508,818 98

CAISSES DE RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

La Caisse des dépôts et consignations a été chargée, par la loi du 3 juin 1870, du soin de gérer la subvention de 2 millions qui a été allouée pour chacune des classes de milice des années 1871 à 1875.

Ces subventions, successivement accrues des intérêts provenant de leur placement, devaient servir à la constitution, au profit des miliciens de ces classes, de rentes viagères prenant cours à l'âge de 55 ans.

S'il n'en a pas été généralement ainsi, c'est que la loi du 5 avril 1875, en substituant à partir de cette année la rémunération immédiate à la rente différée, a permis aux miliciens des classes antérieures d'opter soit pour le maintien de leur droit à la rente viagère, soit pour une indemnité payable au comptant.

Le tableau ci-après indique dans quelles proportions ils ont exercé l'option pour l'un ou l'autre mode.

CLASSES DE MILICE.	MILICIENS			
	INCORPORÉS.	AYANT OPTÉ POUR LA RÉMUNÉRATION		AYANT ENCOURU la déchéance.
		immédiate.	différée.	
1871	8,224	5,806	808	1,520
1872	8,764	6,207	696	1,861
1875	9,744	6,857	302	2,605
1874	11,825	8,856	502	2,667

Les indemnités à titre de rémunération sont liquidées à l'intervention de la Caisse générale d'épargne et de retraite, qui remet un livret d'épargne aux miliciens qui ont opté pour la rémunération immédiate, et un livret de rente à ceux qui ont opté par la rémunération différée.

Au 31 décembre 1879, la situation des fonds de subvention se présente comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS		FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1879.
		VERSÉS à la CAISSE D'ÉPARGNE au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération immédiate.	ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
1871	2,595,562 42	1,660,098 05	"	924,464 59
1872	2,510,556 81	1,086,658 50	"	823,718 51
1875	2,581,745 95	1,715,890 06	"	665,855 87
1874	2,575,257 07	"	"	2,575,257 07
1875	2,074,222 22	"	2,074,222 22	"

Un retard s'est produit dans la liquidation, au profit des ayants droit, de la subvention allouée pour la classe de 1874; en procédant au règlement des comptes des miliciens de cette année, on s'est heurté à des difficultés qui ne peuvent être tranchées sans l'intervention de la Législature. Un projet de loi sera, à cet effet, soumis incessamment aux Chambres.

La subvention accordée pour l'année 1875 n'a pu recevoir sa destination, les miliciens de cette année ayant tous été placés sous le régime de la loi du 5 avril 1875; elle a donc fait retour au Trésor.

Les fonds restés en dépôt ont reçu la destination indiquée à l'annexe n° 3.

FONDS SPÉCIAL

des

JEUX DE SPA.

Ce fonds a été créé au moyen des bénéfices des jeux réalisés pendant les années 1871 et 1872; les opérations auxquelles il a donné lieu depuis l'origine sont renseignées dans le tableau suivant :

Années.	SOMMES DISPONIBLES ou commencement de l'année.	RECETTES.			DÉPENSES.				RESTE DISPONIBLE.
		Prélèvement attribué au fonds spécial. 90 p. % du produit net	INTÉRÊTS sus.	Total.	DIVERSES.	SUBSIDES aux VILLES, COMMUNES et établisse- ments publics.	TRAITEMENTS d'attente.	Total.	
1871	»	2,258,245 14	»	2,258,245 14	(1) 15,722 57	705,000 »	»	720,722 57	1,517,522 57
1872	1,517,522 57	2,520,825 73	66,615 50	4,115,959 80	»	704,500 »	»	704,500 »	3,409,659 80
1873	3,409,659 80	1,184 27	147,847 50	3,558,691 57	»	161,600 »	5,666 »	167,266 »	3,391,425 57
1874	3,391,425 57	»	121,751 »	3,513,156 57	»	1,045,900 »	5,666 »	1,049,566 »	2,463,590 57
1875	2,463,590 57	»	105,426 50	2,567,017 07	»	118,200 »	5,666 »	123,866 »	2,443,151 07
1876	2,443,151 07	»	105,157 50	2,548,508 57	»	117,500 »	5,666 »	123,166 »	2,425,142 57
1877	2,425,142 57	»	105,574 50	2,550,717 07	(2) 3,000 »	116,800 »	5,666 »	125,466 »	2,405,251 07
1878	2,405,251 07	»	102,841 50	2,508,092 57	»	116,100 »	»	116,100 »	2,391,992 57
1879	2,391,992 57	»	98,644 50	2,490,637 07	»	115,400 »	»	115,400 »	2,375,237 07
1880	2,375,237 07	»	»	»	»	»	»	»	»

(1) Perte sur réalisation de billets de la Banque de France.

(2) Honoraires et déboursés de l'avocat dans l'affaire intentée à l'État par certains actionnaires des jeux de Spa.

Sur la somme de fr. 2,375,237 07 cs, restant disponible au 1^{er} janvier 1880, il a été payé en janvier dernier celle de 114,700 francs : c'est le dernier terme des indemnités allouées par l'article 2 de la loi du 21 octobre 1871.

Ville de Spa.

Le subside de 890,000 francs alloué à la ville de Spa par la loi du 21 août 1874, a été placé à son profit en attendant qu'il reçoive sa destination.

Au 31 décembre 1878, la Caisse des dépôts et consignations avait, de ce chef, en dépôt des titres 4 1/2 p. % de la Caisse d'annuités par un capital de 408,200 francs; elle en a réalisé à concurrence de 115,900 francs, à l'effet de permettre à la ville de Spa d'opérer le paiement des travaux prévus par la loi précitée et exécutés en 1879.

Au 31 décembre 1879, il lui restait en dépôt un capital de 292,300 francs.

Avances pour la construction de maisons d'école.

Remboursements.

(Loi du 14 août et arrêté royal du 14 novembre 1875.)

Les sommes remboursées et les intérêts perçus sur le placement qui en a été fait, montaient au 31 décembre à fr. 1,623,179 74

Les remboursements reçus en 1879 s'élèvent à 728,485 66

ENSEMBLE. fr. 2,351,665 40

Le crédit de 6 millions de francs ouvert au Ministère de l'Intérieur pour construction et ameublement de maisons d'école, par la loi du 4 juin 1878, doit, aux termes de cette loi, être couvert, à concurrence de 3 millions de francs, par prélèvements sur les remboursements reçus et à recevoir des provinces et des communes.

La Caisse des dépôts a en conséquence reversé au Trésor :

1° Le produit de la réalisation des capitaux placés, soit 1,455,100 francs en titres 3 p. % fr. 1,116,746 98

2° Les avances remboursées dont le placement n'avait pas été effectué. 1,257,143 51

ENSEMBLE. fr. 2,373,890 49

Pour couvrir complètement le crédit de 3 millions de francs, il reste donc à prélever sur les remboursements à recevoir en 1880, une somme de fr. 626,109 51 c.

Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction de chemins de fer.

Ce fonds a été créé au moyen des versements effectués par la Banque de

Belgique et par la Société anonyme de construction, en conformité de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877.

Au 31 décembre 1878, la Caisse des dépôts et consignations avait, de ce chef, en dépôt une somme de fr. 3,941,038 13
qui s'est accrue, en 1879, des intérêts de son placement, soit . 148,243 21

ENSEMBLE. fr. 4,089,281 34

Pour contre-balancer la charge extraordinaire inscrite au Budget de la Dette publique de l'année 1879, la Caisse a versé au Budget des Voies et Moyens fr. 988,813 76

Au 31 décembre 1879, il restait donc en dépôt la somme de fr. 5,103,467 58

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Produit des placements.

Les placements des capitaux confiés à la Caisse des dépôts et consignations sont renseignés dans l'annexe n° 5.

Le produit attribué pour l'année 1879 au Budget des Voies et Moyens est de fr. 2,120,456 11

Par contre, la charge du Budget de la Dette publique est de . 2,017,197 93

SAVOIR :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables	fr. 1,015,509 48
Id. id. d'entrepreneurs.	63,827 31
Id. id. de remplaçants	55,803 81
Id. des consignations	882,257 35
	<hr/>
	Fr. 2,017,197 93

L'excédant en faveur du Trésor se chiffre donc par . . . fr. 105,258 18

Tandis que de 1875 à 1877, il avait été en moyenne de 250,000 francs environ, il est tombé à 111,883 francs en 1878, pour descendre à 105,258 francs en 1879.

Cette décroissance, qui est due à l'abaissement du loyer de l'argent, est d'autant plus significative que les dépôts en numéraire du chef des capitaux de cautionnements et de consignations, n'ayant cessé de suivre une marche ascendante, c'est le contraire qui eût dû se produire :

En 1875	ces capitaux s'élevaient à.	fr.	46,030,000	»
— 1876	Id.	id.	47,906,000	»
— 1877	Id.	id.	55,280,000	»
— 1878	Id.	id.	59,171,200	»
et en 1879	Id.	id.	62,559,005	»

Le Gouvernement se réserve d'examiner les mesures qu'il y aura lieu de prendre pour empêcher que cette situation, si elle doit se prolonger, ne vienne à constituer le Trésor en perte.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

En exécution de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, et en conformité des décisions du conseil d'administration de la Caisse générale d'épargne et de retraite, la Caisse des dépôts a effectué en 1879, pour le compte de cette institution, les placements et les réalisations ci-après :

Placements.

Dette belge à 4 p. %.	fr.	10,900	»
— à 4 1/2 p. %.		165,000	»
Bons du Trésor		4,000,000	»
Obligations de 20 liv. sterl. du Grand-Luxembourg		27,500	»
— de 4 —		6,900	»
— de 4 1/2 p. % du Crédit communal		4,697,500	»
		Fr.	<u>8,907,800</u>	»

Ventes ou réalisations.

Obligations 4 1/2 p. % du Crédit communal	fr.	5,406,800	»
— 4 1/2 p. % de la Ville de Liège		1,810,000	»
— 4 1/2 p. % de la Société Générale.		28,000	»
— de 20 liv. sterl. du Grand-Luxembourg		27,500	»
— de 4 —		6,900	»
— de Dendre et Waes		2,000	»
— de Sainte-Marie d'Oignies		5,507	»
— de l'emprunt du Brabant		1,000	»
— du Levant du Flénu.		2,000	»
— de l'Est-Belge.		2,500	»
		Fr.	<u>5,292,200</u>	»

L'annexe n° 3 présente la situation des valeurs en dépôt au 31 décembre 1879.

La Caisse générale d'épargne et de retraite possédait en outre, au 31 décembre 1878, des créances hypothécaires pour un capital de fr. 3,331,320 »

De nouveaux prêts ont été consentis en 1879 pour. 1,410,000 »

Au 31 décembre 1879 il y avait donc en portefeuille des
 créances hypothécaires pour fr. 4,741,320 »

Les placements faits en 1879, en obligations de la Dette publique, pour compte de déposants à la Caisse d'épargne, se sont élevés en nombre à 54, et en capital à 134,300 francs. Ainsi que cela a déjà été constaté dans le rapport précédent, l'intervention de la Caisse des dépôts et consignations n'est plus guère requise pour ces opérations, depuis que la Caisse d'épargne est autorisée à délivrer directement à ses déposants des carnets de rente en représentation des inscriptions qu'elle possède elle-même sur le Grand-Livre de la Dette publique.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(16)

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1879.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES à 4 1/2 p. 0/0 convertis en 4 p. 0/0 à partir du 1 ^{er} novembre 1879 (pour mémoire).	EMPRUNTS ET DETTES.		Totaux.
		3 p. 0/0 1874.	4 p. 0/0 1871.	
	386,859,000	"	672,028,682 22	1,058,887,682 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	"	855,718 "	875,914 50	1,720,632 50
Intérêts des capitaux amortis	"	70,251 "	78,652 "	148,903 "
Dotation afférente au 1 ^{er} semestre 1879.	1,166,456 45	"	"	1,166,456 45
Intérêts des capitaux amortis	9,099 "	"	"	9,099 "
Fonds d'amortissement de l'année 1879.	1,175,555 45	923,969 "	954,566 50	3,054,090 95
Dotations et intérêts des années antérieures	21,342,552 57	1,569,037 50	2,573,206 50	25,286,596 57
	22,517,907 82	2,493,006 50	3,520,773 "	28,540,687 52

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1879	"	755,405 53	"	755,405 53
Coût des rachats effectués antérieurement	592,976 23	1,585,024 26	1,070,091 72	3,748,092 21
	592,976 23	2,140,429 59	1,070,091 72	4,503,497 54
Attribution au Trésor des fonds non-employés par suite de l'élévation des cours des titres à 4 et à 4 1/2 p. 0/0 au-dessus du pair. (Loi du 12 juin 1869)	2,351,110 91	"	869,955 05	3,221,065 94
Versements effectués antérieurement du même chef	19,775,820 68	"	"	19,775,820 68
	22,517,907 82	2,140,429 59	2,840,044 75	27,498,582 16
En caisse au 31 décembre 1879.	"	352,576 91	489,728 25	842,505 16
	22,517,907 82	2,493,006 50	3,329,773 "	28,540,687 52

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES à 4 1/2 p. 0/0 convertis en 4 p. 0/0 à partir du 1 ^{er} novembre 1879 (pour mémoire).	EMPRUNTS ET DETTES.		Totaux
		5 p. 0/0 1874.	4 p. 0/0 1871.	
		586,850,000 »	672,028,682 22	1,058,887,682 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1879.	»	952,700 »	»	952,700 »
— — antérieurement . . .	404,400 »	1,802,000 »	1,966,500 »	5,768,500 »
— convertis en 4 p. 0/0	466,178,182 22	»	»	»
	466,582,582 22	2,754,700 »	1,966,500 »	4,701,000 »

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	404,400 »	2,644,700 »	1,966,500 »	4,611,000 »
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement.</i>	»	90,000 »	»	90,000 »
Titres convertis à annuler	466,178,182 22	»	»	»
	466,582,582 22	2,754,700 »	1,966,500 »	4,701,000 »

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette
amortie au 31 décembre 1879.*

1° Titres à amortir	586,850,000 »	672,028,682 22	1,058,887,682 22
2° — amortis	2,754,700 »	1,966,500 »	4,701,000 »
3° — restant à amortir	584,124,500 »	670,062,582 22	1,054,186,682 22

Bruxelles, le 31 mars 1880.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

S. MERCIER.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.*Dépôts et*

Trésor public .	{	Son compte courant	69,647,806 99	} 69,679,985 96
		Mandats en circulation	51,478 97	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	16,089,205 55	
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	55,180,070	°
— — la ville de Spa	292,500	°

Placement des

Caissier de l'État S/C courant	169,189 79	
--	------------	--

A REPORTER fr. 141,410,050 40

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1879.

PASSIF.*consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 25,657,720 86 A inscrire 1,058,400 00 }	{ 26,696,120 92 }	} 26,719,249 45
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		25,119 55	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	{ Inscrits fr. 2,752,000 55 A inscrire 126,502 80 }	{ 2,878,505 55 }	} 2,884,308 55
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		6,005 20	
Consignations de toute nature			28,191,417 85
Cautionnements de remplaçants	{ Principal fr. 1,509,018 98 Intérêts 529,466 55 }	{ 1,638,485 51 }	} 1,640,859 05
Mandats émis pour remboursements de cautionnements de remplaçants, en circulation		2,555 54	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871)		924,464 59	} 4,764,765 75
— — — (— 1872)		825,718 51	
— — — (— 1875)		665,855 87	
— — — (— 1874)		2,350,728 96	
Jeu de Spa. (Fonds spécial)			2,375,237 07
Quote-part d'annuités. (Fonds spécial)			5,105,407 58

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics. (Entrepreneurs, ancien service)		8,000 *
Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	{ Contribuables, nouveau service 1,760,200 * Entrepreneurs — 14,521,005 55 }	{ 16,081,205 35 }
Caisse générale d'épargne et de retraite		55,180,070 *
Ville de Spa		292,500 *

fonds de dépôt.

Trésor public S/C d'avances	69,281,852 10
Fonds spécial. (Réserve)	429,949 70
Ville de Spa	14 45
Caisse générale d'épargne et de retraite	5,025 *
Divers. — Compte à régulariser	1,955 25

A REPORTER fr. 210,960,255 09

ACTIF.

REPORT. . . . fr. 141,410,050 40

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 4,378,838 56	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	2,427,918 13
57,696,400	— — 3 p. %	—	27,545,042 32
13,874,417 32	— — 4 p. %	—	13,711,729 46
250	— — 4 1/2 p. %	—	
796,500	obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg	—	971,726 50
100,600	— — 4 £ 5 p. %	—	124,452 10
4,229,500	actions privilégiées	—	5,035,811 26
1,725,500	obligations 5 p. % de la Caisse d'annuités	—	1,574,580 55
2,144,800	— — 4 p. %	—	2,026,158 26
2,267,180	— — 4 1/2 p. %	—	2,275,414 94
6,500,000	Bons du Trésor à 3 p. %	—	6,500,000
Fr. 75,715,985 88			61,988,615 64

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 566,500	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	425,875 48
16,220 20	— — 4 p. %	—	5,800 89
Fr. 582,720 20			429,676 37

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 1,015,811 64	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	651,712 46
104,200	— — 5 p. %	—	80,767
211,851 53	livret de la Caisse d'épargne	—	211,851 55
Fr. 1,331,865 17			924,350 99

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1872)

Fr. 929,800	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	692,276 14
154,200	— — 4 p. %	—	98,100 39
55,147 05	livret de la Caisse d'épargne	—	55,147 05
Fr. 1,117,147 05			825,523 58

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 1,300	capital nominal de titres à 5 p. %	acquis pour	156,057 15
509,754 28	livret de la Caisse d'épargne	—	509,754 28
Fr. 511,054 28			665,811 41

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 1,402,582 01	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	855,652 19
145,900	— — 3 p. %	—	115,466 09
1,584,589 61	livret de la Caisse d'épargne	—	1,584,589 61
Fr. 2,932,671 62			2,555,507 89

Fonds nationaux des jeux de Spa :

Fr. 2,235,000	capital nominal de titres à 5 p. %	acquis pour	1,755,205 57
615,700	— — 4 p. %	—	609,517 21
Fr. 2,848,700			2,564,720 78

Solde du compte « Recouvrements sur les avances faites aux provinces et aux communes pour construction de maisons d'école. »

05

Fr. 210,960,255 09

PASSIF.

REPORT. . . . fr. 210,060,235 00

Bruxelles, le 31 mars 1880.

210,060,235 00

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

S. MERCIER.

ANNEE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1879	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1879.
---------------------	---	--	--------	--	--

Caisse des dépôts. — Fonds ordinaire :

Titres 2 1/2 %	4,155,945 44	224,893 12	4,378,838 56	"	4,578,858 56
— 5 %	40,678,800 "	1,435,100 "	42,113,900 "	4,417,500 "	37,696,400 "
— 4 %	15,068,100 "	1,066,273 55	15,054,373 55	4,086,900 "	13,874,417 32
— 4 1/2 %	44 "	2,927,149 99	2,927,193 99	"	250 "
Obligations 20 £ du Grand-Luxembourg.	928,500 "	9,000 "	937,500 "	141,000 "	796,500 "
— 4 —	37,500 "	45,400 "	100,900 "	500 "	100,000 "
Actions privilégiées —	4,240,500 "	"	4,240,500 "	11,000 "	4,229,500 "
Obligations 5 %/10, Caisse d'annuités .	785,500 "	945,500 "	1,727,000 "	1,500 "	1,725,500 "
— 4 %/10	2,555,800 "	"	2,555,800 "	200,000 "	2,144,800 "
— 4 1/2 %/10	2,555,965 "	215 "	2,556,180 "	269,000 "	2,267,180 "
Bons du Trésor 5 %/10	"	6,500,000 "	6,500,000 "	"	6,500,000 "
	68,800,654 44	14,049,551 44	82,850,185 88	9,156,200 "	73,715,985 88

Caisse des dépôts. — Fonds spécial :

Titres 5 %	557,700 "	28,800 "	566,500 "	"	566,500 "
— 4 %	16,220 20	"	16,220 20	"	16,220 20
	553,920 20	28,800 "	582,720 20	"	582,720 20

Caisse de milice. — Levée de 1871 :

Titres 2 1/2 %	1,015,811 64	"	1,015,811 64	"	1,015,811 64
— 5 %	69,400 "	54,800 "	104,200 "	"	104,200 "
Livret de la Caisse d'épargne	222,697 92	6,681 09	229,579 01	17,527 48	211,851 55
	1,307,909 56	41,481 09	1,549,590 65	17,527 48	1,531,863 17

Caisse de milice. — Levée de 1872 :

Titres 5 %	890,000 "	59,800 "	929,800 "	"	929,800 "
— 4 %	154,200 "	"	154,200 "	"	154,200 "
Livret de la Caisse d'épargne	44,180 25	1,525 53	45,505 78	12,558 75	55,147 05
	1,088,580 25	41,125 53	1,129,505 78	12,558 75	1,117,147 05

Caisse de milice. — Levée de 1873 :

Titres 5 %	1,500 "	"	1,500 "	"	1,500 "
Livret de la Caisse d'épargne	2,210,589 98	15,006 84	2,225,596 82	1,715,642 54	509,754 28
	2,211,689 98	15,006 84	2,226,696 82	1,715,642 54	511,054 28

Caisse de milice. — Levée de 1874 :

Titres 2 1/2 %	1,402,582 01	"	1,402,582 01	"	1,402,582 01
— 5 %	94,400 "	51,500 "	145,900 "	"	145,900 "
Livret de la Caisse d'épargne	1,544,067 60	40,522 01	1,584,589 61	"	1,584,589 61
	2,840,849 61	91,822 01	2,932,671 62	"	2,932,671 62

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1879.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis. /	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1879.
Ville de Spa :					
Obligations 4 1/2 % Caisse d'annuités.	408,200 "	"	408,200 "	115,900 "	292,500 "
Jeux de Spa :					
Titres 5 %	854,000 "	1,679,000 "	2,255,000 "	"	2,255,000 "
— 4 %	1,910,500 "	"	1,910,500 "	1,294,800 "	615,700 "
	2,464,500 "	1,679,000 "	4,145,500 "	1,294,800 "	2,848,700 "
Recouvrements opérés sur les avances faites aux provinces et aux communes :					
Titres 5 %	1,455,100 "	"	1,455,100 "	1,455,100 "	"
Caisse générale d'épargne et de retraite :					
Titres 2 1/2 %	5,215,800 "	"	5,215,800 "	"	5,215,800 "
— 5 %	14,725,400 "	"	14,725,400 "	"	14,725,400 "
— 4 %	4,021,500 "	10,900 "	4,032,400 "	"	6,008,450 "
— 4 1/2 %	1,811,050 "	165,000 "	1,976,050 "	"	
Obligations 4 1/2 % du Crédit communal.	2,952,500 "	4,697,500 "	7,649,800 "	5,406,800 "	4,245,000 "
Emprunt du Brabant	84,000 "	"	84,000 "	1,000 "	85,000 "
Obligations de la C ^{ie} Immobilière	1,005,000 "	"	1,005,000 "	"	1,005,000 "
— d'Oignies, 5 %	1,159,000 "	"	1,159,000 "	5,500 "	1,155,500 "
— Forges de la Providence	26,000 "	"	26,000 "	"	26,000 "
— de Dendre-et-Waes	40,000 "	"	40,000 "	2,000 "	38,000 "
— Produits au Flénu	155,000 "	"	155,000 "	"	155,000 "
— Levant du Flénu	379,000 "	"	379,000 "	2,000 "	377,000 "
— Est belge	242,000 "	"	242,000 "	2,500 "	259,500 "
— Société Générale, 4 1/2 %	950,000 "	"	950,000 "	28,000 "	922,000 "
— 20 £ Grand-Luxembourg	5,698,000 "	27,500 "	5,725,500 "	27,500 "	5,698,000 "
— 4 £ —	1,174,500 "	6,900 "	1,181,400 "	6,900 "	1,174,500 "
— 4 % Caisse d'annuités	5,512,700 "	"	5,512,700 "	"	5,512,700 "
— 4 1/2 % —	289,700 "	"	289,700 "	"	289,700 "
— de la ville de Liège	1,810,000 "	"	1,810,000 "	1,810,000 "	"
— du charbonnage du Hazard	600,000 "	"	600,000 "	"	600,000 "
Bons du Trésor 5 %	1,000,000 "	4,000,000 "	5,000,000 "	"	5,000,000 "
	40,822,950 "	8,907,800 "	55,750,750 "	5,292,200 "	50,458,550 "
Créances hypothécaires	3,351,520 "	1,410,000 "	4,741,520 "	"	4,741,520 "
	50,154,470 "	10,517,300 "	60,472,270 "	5,292,200 "	55,180,070 "

*DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.*

La Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations, déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1879, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouverneur de cet établissement.	
A.			
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 5 p. % Belge.	»	90,000 »	90,000 »
B.			
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 p. % Belge.	2,555,038 56	1,845,800 »	4,578,838 56
— 5 p. % —	36,743,500 »	952,000 »	37,696,400 »
— 4 p. % —	9,829,417 32	4,045,000 »	15,874,417 32
— 4 1/2 p. % —	»	250 »	250 »
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	796,300 »	»	796,300 »
— 4 £ —	72,500 »	28,500 »	100,600 »
Actions privilégiées —	4,229,500 »	»	4,229,500 »
Obligations 5 p. %, Caisse d'amitié	»	1,725,500 »	1,725,500 »
— 4 — —	»	2,144,800 »	2,144,800 »
— 4 1/2 p. % —	»	2,267,180 »	2,267,180 »
Bons du Trésor.	6,500,000 »	»	6,500,000 »
	60,704,255 88	15,009,750 »	75,715,085 88
C.			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 5 p. %	»	566,500 »	566,500 »
— 4 p. %	16,220 20	»	16,220 20
	16,220 20	566,500 »	582,720 20
D.			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Titres 2 1/2 p. %	1,015,811 64	»	1,015,811 64
— 5 p. %	»	104,200 »	104,200 »
Livret de la Caisse d'épargne	211,851 55	»	211,851 55
	1,227,665 17	104,200 »	1,531,865 17
E.			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Titres 5 p. %	»	929,800 »	929,800 »
— 4 p. %	154,200 »	»	154,200 »
Livret de la Caisse d'épargne	55,147 05	»	55,147 05
	187,547 05	929,800 »	1,117,147 05

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	de dépôt à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouverneur de cet établissement.	
F.			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1875) :			
Titres 3 p. %	"	1,300 "	1,300 "
Livret de la Caisse d'épargne	509,754 28	"	509,754 28
	509,754 28	1,300 "	511,054 28
G.			
Appartenant à la Caisse de milice. (Levée de 1874) :			
Titres 2 1/2 p. %	1,402,382 01	"	1,402,382 01
— 5 p. %	"	145,900 "	145,900 "
Livret de la Caisse d'épargne	1,584,389 61	"	1,584,389 61
	2,780,771 62	145,900 "	2,926,671 62
H.			
Appartenant à la ville de Spa :			
Obligations 4 1/2 p. % de la Caisse d'annuités	"	292,500 "	292,500 "
I.			
Appartenant aux Jeux de Spa :			
Titres 5 p. %	2,255,000 "	"	2,255,000 "
— 4 p. %	"	615,700 "	615,700 "
	2,255,000 "	615,700 "	2,848,700 "
J.			
Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. %	5,215,800 "	"	5,215,800 "
— 5 p. %	14,725,400 "	"	14,725,400 "
— 4 p. %	5,308,850 "	699,600 "	6,008,450 "
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	5,698,000 "	"	5,698,000 "
— de 4 £ — — — — —	1,174,500 "	"	1,174,500 "
— 4 p. % de la Caisse d'annuités	"	5,512,700 "	5,512,700 "
— 4 1/2 p. % — — — — —	"	289,700 "	289,700 "
— du Crédit communal	2,380,000 "	1,865,000 "	4,245,000 "
— de Dendre-et-Waes	"	58,000 "	58,000 "
— des Produits au Flénu	"	155,000 "	155,000 "
— des Forges de la Providence	"	26,000 "	26,000 "
— d'Oignies, 5 p. %	"	1,155,500 "	1,155,500 "
— Emprunt de la province de Brabant	"	85,000 "	85,000 "
— de la Compagnie Immobilière	"	1,005,000 "	1,005,000 "
— du Levant du Flénu	"	377,000 "	377,000 "
— de l'Est belge	"	259,500 "	259,500 "
— de la Société Générale 4 p. %	922,000 "	"	922,000 "
— du charbonnage du Hazard	"	600,000 "	600,000 "
Bons du Trésor	5,000,000 "	"	5,000,000 "
	58,420,550 "	12,018,000 "	50,458,550 "

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations des dettes à 3 et à 4 p. ‰, rachetées par la Caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le ministre des Finances, le 31 décembre 1879, en confirmant l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848. les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1878, ainsi que le journal de l'année 1879, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 1^{er} avril 1880.

ANTOINE DANSAERT, *président*.
G. DE VIGNERON.
CASIER.
P. TACK.
